



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AOUT 2022

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Thierry TEISSEIRE, Fabien FRECH, Christelle MINETTO-MALABRY, Magali REYNIER, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX.

ABSENTS/EXCUSES : Aurore OVION (a donné procuration à ROGER ANOT), Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent.

Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour :

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Magali REYNIER a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Modification du prix du repas de la cantine scolaire

II – Modification du prix de la garderie périscolaire

III – Modification du prix de l'accueil des mercredis

IV – Modification du tableau des effectifs

V – Autorisation de signature de l'avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parking en centre-ville

VI – Adoption des décisions municipales

VII – Questions diverses

## **I – Modification du prix du repas de la cantine scolaire**

Suite à l'augmentation des tarifs dans le nouveau marché de fourniture et livraison de repas scolaires, il convient d'actualiser le prix unitaire du repas facturé par la cantine à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Le précédent tarif était de 3,20€.

Le Maire propose de fixer le nouveau montant à 3,40 € par repas.

Approbation à l'unanimité.

## **II – Modification du prix de la garderie périscolaire**

Concernant la garderie périscolaire, il s'agit de corriger une incohérence du règlement pour les élèves de l'élémentaire. En effet, il n'existe pas de tarification concernant la période de garde de 17h45 à 18h30, alors même que l'accueil est assuré. Il est proposé de corriger cette erreur en instaurant un tarif de 0,50 € pour ce créneau horaire.

Approbation à l'unanimité.

## **III – Modification du prix de l'accueil des mercredis**

En raison d'une très nette augmentation de fréquentation de l'accueil des mercredis, la commune doit mobiliser des moyens humains supplémentaires afin de garantir les taux d'encadrement. La présente revalorisation de tarifs, validée par la CAF, consiste à rehausser le prix de 0,20 € par journée et par enfant pour les tranches les plus basses (Quotient Familial < 1101 €) et de 0,30 € pour les tranches plus élevées (Quotient Familial > 1101 €).

Approbation à l'unanimité.

## **IV – Modification du tableau des effectifs**

La présente modification du tableau des effectifs vise à créer un poste au grade d'Animateur à temps complet pour le service des ATSEM.

Approbation à l'unanimité.

## **V – Autorisation de signature de l'avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parking en centre-ville**

Le présent avenant concerne la fixation du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre concernant la réalisation du parking en centre-ville. Cette approbation par le Conseil est nécessaire car elle excède le seuil de 5%.

Montant initial : 9 600 €HT

Montant définitif : 11 885,12 €HT (+23,8%)

Approbation à l'unanimité.

## **VI – Adoption des décisions municipales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

## VII – Questions diverses

Le Maire indique que l'extension du parking Rouveirèdes est ouverte au stationnement et que les travaux sont quasiment achevés. Restent à réaliser les enduits, la signalisation au sol, la pose des luminaires et des arbres.

Le Maire adresse ses remerciements à l'Association Familiale, dirigée par Tiffany CASTEL, qui a assuré les festivités de l'été avec beaucoup de succès.

Monsieur le Maire remerciement également la commission extra-municipale du patrimoine pour la mise en place de la charrette à l'entrée du village. Si une solution est trouvée en ce qui concerne le déplacement de la statue du terre-plein situé plus loin, alors la charrette pourrait y être déplacée afin de la mettre davantage en valeur.

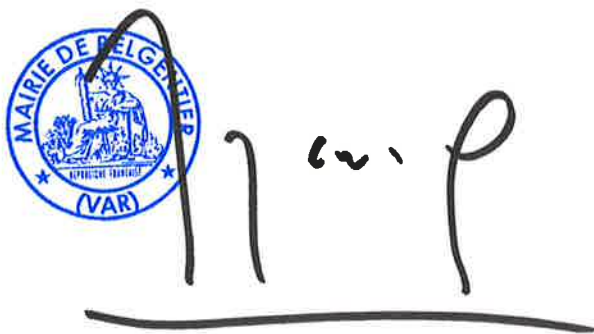
Le Maire signale que la CCVG va entreprendre des travaux de confortement du chemin de Ferrantu au mois d'octobre et que la circulation sera coupée. Un courrier a d'ores et déjà été adressé aux riverains pour les prévenir. De plus, suite à l'épisode de sécheresse de l'été, la CCVG va réaliser des travaux pour assurer une liaison entre la station de potabilisation de la Foux et le réservoir de Tour de Salles. Ces travaux sont financés intégralement par la CCVG. Des perturbations seront également à prévoir.

Madame Sylviane BOURBAO rappelle que le forum des associations se tiendra le vendredi 2 septembre de 17h à 20h30 dans le parc Peiresc. Des associations extra belgentiéroises ont été invitée car elles ne sont pas en concurrence avec des associations de la commune. En cas de pluie, l'événement sera déplacé à la salle AYCARD.

Madame Marie-Claude FAUVRE indique que la délégation roumaine, qui avait déjà annulé sa venue au mois de mai, a également repoussé sa venue du mois de septembre. Cette situation fait naître des incertitudes quant à la volonté réelle des élus de Cristian de réaliser ce jumelage.

Monsieur Roger ANOT adresse ses remerciements aux membres du Comité des Feux de Forêt qui ont patrouillé tout l'été et ont notamment éteint deux départs d'incendie. Un repas est organisé le vendredi 9 septembre pour clôturer la saison.

Le Maire lève la séance à 20h00.



The image shows the official blue circular stamp of the Municipality of Belgentier (VAR). The stamp features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text 'MAIRIE DE BELGENTIER' and '(VAR)'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Anot'. A horizontal line is drawn below the signature.